



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question écrite n° 64173

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la prise en charge thérapeutique, pédagogique et éducative et l'insertion sociale des enfants, adolescents et adultes atteints d'un syndrome autistique. En effet, aujourd'hui, la France compte 60 000 enfants et adultes autistes. En France, en raison du nombre très limité de structures éducatives spécifiques adaptées à leur prise en charge et associé à un manque de personnel éducatif formé, les adultes autistes doivent rester le plus souvent à leur domicile, à la charge des parents. D'autres sont internés de façon définitive en hôpital psychiatrique avec une utilisation massive de psychotropes. La création d'établissements adaptés avec du personnel formé aux enfants, adolescents et adultes autistes est urgente. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour répondre à la grande insuffisance actuelle de structures spécialisées et soulager ainsi de très nombreuses familles épuisées.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64173

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4065